

***PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE 27 AVRIL 2022
EN VISIOCONFÉRENCE***

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Côté propose l'ouverture de l'assemblée à 19h03.

2. PRISE DE PRÉSENCES

Parents :

Ange Claude Bigilimana
Dominique Roy-Hall
Mélanie Provost
Patrick Côté
Marie-Carmel Merise
Mélanie Meese

Personnel enseignant :

Vanessa Beaudoin
Joviane Bédard

Personnel de l'école :

Mélanie Clark
Mélanie Girard

Membre de la communauté:

Paul François Asselin

Sont également présents :

Sylvie Chicoine, directrice
Peggy Blais, directrice adjointe
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

Absences :

Isabelle Bruneau
Manoucheka Deshommes

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Nous avons quorum.

4. QUESTIONS DE LA SALLE

Aucune question.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La direction modifie l'ordre du jour.

Le point 7.1.5 devient le point 7.1.4.

Le point 7.1.6 devient le point 7.1.5.

On ajoute le point 7.1.6 – Concentration musicale violon vs guitare.

On ajoute le point 7.2.5 – Campagne de financement.

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

6.1 Procès-verbal du 30 mars 2022

Au point 4, monsieur Jean Robitaille a fait un suivi au niveau de l'aide demandée pour la classe-cycle.

La direction explique l'annexe 49 de la convention collective des enseignants. Cette annexe aide à soutenir l'enseignement dans les groupes en diminuant les ratios et/ou en apportant du soutien. Les écoles pouvant bénéficier de cette annexe sont sélectionnées selon des critères bien précis. L'école du Geai-Bleu fait donc partie des écoles qui sont ciblées par cette annexe.

Après une consultation auprès des enseignants, il a été décidé de démanteler la classe-cycle en 5^e et 6^e année pour 2022-2023 et d'engager un/une enseignante pour soutenir les classes de 2^e année. Comme cette annexe 49 est applicable dès maintenant, la direction a engagé un enseignant pour aider et soutenir les enseignantes du 2^e cycle afin de terminer cette année scolaire 2021-2022. Comme la convention collective est à renégocier en 2023, il faudra voir si l'annexe 49 fera partie des points d'entente.

Monsieur Jean Robitaille a parlé rapidement d'un possible agrandissement pour l'école. Celui-ci est prévu dans un horizon de quelques années encore. Les grands projets de cour d'école et de classe extérieure ne sont donc pas remis en question. La classe extérieure sera sur le terrain de la ville donc elle ne sera pas déplacée à cause d'un

possible agrandissement. Pour le reste il faudra faire équipe avec le centre de services afin de bien planifier les différents projets.

Au point 6 de la rencontre du 2 mars, la direction précise que le transport des élèves du préscolaire sera maintenu lors de la journée de pré-accueil. La sortie proposée aux élèves tient compte des contraintes du transport.

Il est proposé par madame Dominique Roy-Hall d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

CE 130-21-25

7. ÉTUDE DE DOSSIERS

7.1 Dossiers de consultation et prise de décision

7.1.1 Adoption du budget annuel de l'école 2022-2023 (srt.95) CSSDA

Madame Sylvie Chicoine présente et explique le budget annuel de l'école pour 2022-2023 incluant :

- Fonds 0 – Fonctionnement de l'école. Il y a plusieurs mesures ministérielles pour ce fonds, dont la mesure 15029 – Cour d'école vivante et animée et 15230 – Sorties éducatives et activités. Les salaires de la secrétaire, de l'agente de bureau et du concierge de jour sont également payés à partir de ce fonds.
- Fonds 5 – Ce fonds ne peut être en déficit. Il est utilisé pour payer des salaires, des services aux élèves handicapés et à risques.
- Fonds 6 – Service de garde. Les parents sont préoccupés par les mauvaises créances. Plusieurs méthodes sont utilisées pour les éviter: appels aux parents de la part de la technicienne et de la direction, firme de recouvrement. Le salaire du concierge de soir est aussi payé à partir de ce fonds.

Il est proposé par madame Joviane Bédard d'adopter le budget annuel pour 2022-2023.

CE 130-21-26

7.1.2 Approbation des services complémentaires et particuliers (art.88) 2022-2023

Madame Chicoine a présenté au point 7.1.1 les services qui seront en place en 2022-2023, selon les disponibilités budgétaires.

Postes maintenus à l'école du Geai-Bleu	Nombre d'heures par poste
2 postes en conciergerie	<ul style="list-style-type: none">▪ 38h3/4▪ 25h
1 poste en secrétariat	<ul style="list-style-type: none">▪ 35h
1 poste d'agent de bureau classe 1	<ul style="list-style-type: none">▪ 20h
4 postes de TES plancher	<ul style="list-style-type: none">▪ 25 heures : 1 poste▪ 35 heures : 3 postes
4 postes de PEH	<ul style="list-style-type: none">▪ 25 heures (5h SDG)▪ 19 heures▪ 15 heures▪ 10 heures
Orthopédagogue	<ul style="list-style-type: none">▪ 4 jours ½ par semaine
Enseignante	<ul style="list-style-type: none">▪ 2 jours par semaine
Service de garde	<ul style="list-style-type: none">▪ Technicienne SDG 35h

Il est précisé que les professionnels tels que la psychoéducatrice, l'orthophoniste, 2 orthopédagogues et la psychologue ne font pas partie de ce tableau puisque ce sont des salaires qui sont payés par le centre de services.

Il est proposé par Mélanie Clark d'approuver les services pour l'année scolaire 2022-2023.

CE 130-21-27

7.1.3 Approbation du coût des documents (art.77.1) 2022-2023

Madame Chicoine présente la liste des frais scolaires pour l'année 2022-2023. Un tableau récapitulatif met en relief l'écart entre l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023.

Dans l'ensemble, les frais ont augmenté un peu compte tenu de l'inflation.

On se questionne sur l'utilisation du carnet scolaire en 2^e année. La feuille de leçons est collée à toutes les semaines dans le carnet. Celui-ci n'est peut-être pas nécessaire. Un duo-tang pourrait aussi faire l'affaire. La direction va vérifier avec l'équipe des 2^e années. Il reste à déterminer le coût des cahiers maison puisque la soumission n'a pas encore été reçue par l'imprimeur.

Il est proposé par madame Marie-Carmel Merise d'approuver le coût des documents (art.77.1) 2022-2023. Le coût des cahiers maison sera approuvé lors de la prochaine rencontre.

CE 130-21-28

7.1.4 Approbation de l'utilisation des locaux (art.93)

Madame Carol-Ann Bilodeau qui prendra une classe de 3^e année en 2022-2023 restera au 3^e étage. Madame Sophie-Anne déménagera sa classe dans celle de madame Diane puisque celle-ci prend sa retraite et que c'est un local qui est moins à risque de devenir une classe de préscolaire. Madame Vanessa monte au 3^e étage puisque qu'elle aura un groupe de 4^e année et madame Marie-Josée descend au 2^e étage. Les orthopédagogues et les T.E.S. gardent les mêmes locaux.

L'emplacement des classes de 4 ans est concluant même si les toilettes ne sont pas dans les classes. Les classes de 1^{re} année qui sont au 2^e étage fonctionnent bien aussi, malgré l'utilisation de l'escalier.

Il est proposé par madame Mélanie Provost d'approuver l'utilisation des locaux (art. 93)

CE 130-21-29

7.1.5 Approbation des règles d'encadrement du SDG

Point reporté en juin.

7.1.6 Concentration musicale violon vs guitare

Considérant l'absence de madame Myriam Poirier, enseignante en violon, la confirmation par le centre de services qu'il n'y a aucun espoir de recruter un enseignant en violon pour l'an prochain et le très petit nombre d'inscriptions en violon (4 ou 5 élèves) pour l'année 2022-2023, la direction fait une proposition aux membres qui fait suite à la décision du CE en 2020-2021.

Un groupe de guitare constitué d'élèves de 5^e et 6^e année pourrait débiter en 2022-2023. Ainsi, ces élèves qui font déjà de la guitare en cours de musique régulière auront 100 minutes d'enseignement supplémentaire. Des membres suggèrent d'offrir cette possibilité aux anciens élèves de violon de 4^e année afin qu'ils puissent avoir une alternative.

Il est proposé par monsieur Paul François Asselin d'approuver la formation d'un groupe de guitare en concentration musicale afin de remplacer le violon.

CE 130-21-30

7.2 Dossiers d'informations

7.2.1 Information sur « Les normes et modalités d'évaluation d'apprentissages (2022-2023) (art. 96.13) »

La direction informe les membres sur l'évaluation des apprentissages pour l'année 2022-2023. Le document « Normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2021-2022 » a été révisé par les enseignants et les directions.

Quelques changements ont été apportés.

Le ministère de l'Éducation revient à 3 étapes pour l'an prochain.

Voici les dates à retenir :

14 octobre : 1^{re} communication

17 novembre : 1^{er} bulletin et rencontre de parents

15 mars : 2^e bulletin

23 mars : rencontre de parents

10 juillet : 3^e bulletin

L'équipe-école est en réflexion pour les évaluations du centre de services.

7.2.2 Formation CÉ

Des capsules ont été envoyées par la direction. Un suivi sur le projet éducatif sera présenté en juin.

7.2.3 Programme de soutien à l'action bénévole

Nous avons reçu un don de 1000\$ du programme de soutien à l'action bénévole de la députée Lucie Lecours. Ce montant sera utilisé pour la réalisation des projets de cour d'école et de classe extérieure.

L'attaché politique de madame Lucie Lecours nous encourage à faire une autre demande après les élections. Il y a de fortes chances que nous puissions recevoir une autre subvention.

7.2.4 Mesures sanitaires

Madame Peggy Blais fait le bilan de la situation. Après une légère augmentation des cas surtout au niveau des employés de l'école, le nombre d'infections semble être à la baisse. Cela n'empêche pas la grippe d'être présente aussi!

7.2.5 Campagne de financement

Madame Sylvie Chicoine remercie tous les parents pour leur participation à la dernière campagne de financement. Un profit de 7 742\$ a été réalisé comparativement à 3904\$ lors de la campagne de vente de pains.

8. SUIVI RÉGULIER

8.1 Service de garde

8.1.1 Journées pédagogiques à venir

La journée pédagogique du 6 juin aura pour thème la fiesta mexicaine.

Les frais pour les élèves dîneurs vont augmenter de 6% en 2022-2023. Ainsi, ils passeront de 525 \$ à 555 \$ par année. Les frais pour les soirs seront réduits.

8.2 Concentration musicale

On relance les familles des élèves qui ne se sont pas réinscrits en concentration musicale. Par la suite on pourra offrir les places restantes aux élèves intéressés selon certaines conditions.

L'organisation du spectacle continue. La vente des billets a eu lieu le 21 avril dernier. On appelle les parents qui souhaitaient des billets supplémentaires.

Le comité du Show Am et celui du spectacle se rencontreront mardi prochain.

8.3 Comité de parents

Monsieur Ange Claude Bigilimana présente rapidement les points abordés par le comité de parents lors de la dernière rencontre :

- Les vacances de la construction déplacées.
- Les élections de quelques membres du conseil d'administration
- Dossier COVID : il n'y a plus de traçabilité
- Vaccination 3^e dose : un rappel aux parents est envoyé
- Jardins communautaires : Dans une école du centre de services, ce sont les élèves qui commencent les jardins et les enfants inscrits au camp de jour qui en prennent soin durant l'été. Madame Sylvie Chicoine retient cette idée pour nos bacs à jardins.

Monsieur Paul François Asselin informe les membres que le colloque national de la fédération des comités de parents du Québec aura lieu le 28 mai prochain.

8.4 Activités à l'école

- Semaine verte : Journée zéro déchet dans le lunch et bricolage à partir d'objets recyclés.
- De nouvelles boîtes à jardins plus basses seront installées devant les boîtes existantes.
- Préscolaire : 2 groupes auront le privilège de faire dodo à l'école du 19 au 20 mai prochain.

9 INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le vice-président, monsieur Patrick Côté, remercie Guillaume Nepveu, un élève de la classe de madame Joviane Bédard et monsieur Paul François Asselin pour leur participation à la vente des billets pour le spectacle.

10 QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Carmel Merise se demande s'il y aura quelque chose qui sera organisé pour les finissants. La direction et madame Joviane énumèrent tout ce qui est prévu pour cet évènement. Il y aura une fête au gymnase avec des bonbons, des chips, de la musique et des bâtons lumineux. Des parents bénévoles s'occuperont de la décoration. Il y aura aussi un photo booth. Un album de finissants est en préparation. Une haie d'honneur telle que nous la faisons avant la covid aura lieu à la fin de l'après-midi.

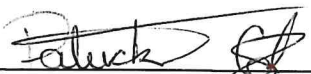
Monsieur Patrick Côté parle du manque de places pour les camps de jour. Il n'y a que 80 places offertes pour 600 élèves à l'école du Geai-Bleu. La direction explique que le nombre de places est en fonction du nombre de locaux qui sont cédés à la ville pour l'été. Le problème c'est que plus l'école cède de locaux plus il est difficile de faire le ménage d'été lorsque les camps de jour sont terminés. Le délai entre la fin des camps et l'arrivée des enseignants est trop court.

11 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 8 JUIN 2022

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Chicoine de lever la séance à 21h20.

Le vice-président,


Patrick Côté

La directrice,


Sylvie Chicoine